

## **36<sup>ème</sup> Congrès des Réserves Naturelles de France**

### **Motion pour l'Assemblée générale des membres de RNF**

#### **« La transition écologique et solidaire, une réalité pour les territoires à construire avec les réserves naturelles »**

**Adoptée le 2 juin 2017**

#### **Préambule :**

- les réserves naturelles sont des espaces naturels protégés de dimension nationale ou régionale. « Bien commun » de la nation et des citoyens, les réserves naturelles s'inscrivent pleinement dans l'objectif de transition écologique et solidaire au plus près des français ;
- Leurs organismes gestionnaires reflètent une grande diversité: associations locales et nationales de protection de la nature, conservatoires d'espaces naturels, parcs naturels régionaux, collectivités locales telles que communautés de communes, établissements publics comme les Parcs nationaux, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, l'Office National des Forêts, ...
- Ces espaces protégés œuvrent pour la connaissance et la protection du patrimoine naturel biologique et géologique, de ses composantes génétiques et biogéographiques, notamment grâce au respect de la réglementation à travers la mission de Police de l'environnement, à la sensibilisation et l'éducation à la nature et à la vie des territoires ;
- Fort aujourd'hui de 343 réserves naturelles réparties sur le territoire métropolitain comme dans les collectivités d'outre-mer, le réseau couvre près de 680 000 km<sup>2</sup> dont 672 000 km<sup>2</sup> pour la seule réserve naturelle des Terres Australes Françaises (6<sup>ème</sup> plus grande aire marine protégée au monde). Ce maillage permet une représentativité exceptionnelle de la biodiversité dont la France a la responsabilité notamment en outremer ;
- En cela, le réseau contribue pleinement aux engagements internationaux de la France (Aichi Targets de la Convention sur la Diversité Biologique / COP10 Nagoya, Japon, 2010), en particulier l'Objectif 11 sur les aires protégées. Il participe à la mise en œuvre de la Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP), participe aux politiques de territoire par la constitution de cœurs de nature des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique, à Natura 2000...
- Son apport est majeur au regard des enjeux du changement climatique, par son rôle dans la connaissance et l'observation de ses effets sur la biodiversité, mais aussi comme réservoir de diversité génétique contribuant ainsi à l'adaptation des territoires ;
- Son apport est également essentiel dans le domaine de l'éducation à l'environnement sur les objectifs 1 à 3 de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, en offrant à plus de 10 millions par an de citoyens des espaces de ressourcement à moins de 30 km des zones urbaines ;

- A ce titre et par leurs multiples actions en faveur des publics en difficulté (accès au handicap, accueil des jeunes des quartiers défavorisés, ...), elles œuvrent à la réponse aux besoins de solidarité sociale au-delà même des solidarités écologiques ;
- les moyens financiers dédiés aux réserves naturelles et plus largement aux espaces naturels protégés doivent refléter leur effet levier dans ces politiques ainsi que leur contribution au bien-être des populations locales. Les 20 millions d'euros consacrés annuellement par l'Etat pour la gestion et la protection de 67 millions d'hectares classés en réserves naturelles démontrent une politique particulièrement économe au regard de son efficience...

Au regard de l'ensemble des considérations précédentes,

**Les membres du réseau des Réserves naturelles de France, réunis en assemblée générale le 2 juin 2017 proposent au Président de la République française, M. Emmanuel Macron, et à son Ministre d'Etat, M. Nicolas Hulot de porter les ambitions suivantes :**

- Créer ou étendre 30 Réserves naturelles nationales au cours de la période du quinquennat et encourager les collectivités régionales, chefs de file pour la biodiversité, d'accroître la dynamique de création de réserves naturelles régionales grâce à des ressources spécifiques affectées à cet objet ;
- Identifier et mettre en œuvre des solutions financières concrètes - notamment l'abondement de la ligne budgétaire 113 du Ministère de la Transition écologique et Solidaire, en lien entre autre avec l'augmentation des espaces naturels créés - à la hauteur d'une ambition forte et urgente assurant la pérennité des moyens dédiés à la préservation de ces espaces remarquables, bien commun de la nation, et à leur contribution sociale et économique pour les territoires ;
- reconnaître et missionner les réserves naturelles pour participer à la mise en œuvre de la transition écologique et solidaire, comme leviers d'actions au service des autres politiques de l'Etat par une plus forte intégration à ce titre dans les programmes d'actions des autres Ministères (agriculture, éducation, tourisme, sports et jeunesse, affaires sociales, départements outre-mer et politiques internationales...).

Les gestionnaires des réserves naturelles, forts de la diversité de leur expertise en connaissance, gestion, protection, éducation à la nature et aussi développement local, garantissent au gouvernement et aux côtés des experts de Réserves Naturelles de France, leur accompagnement et leur appui pour le développement de toute nouvelle politique ambitieuse de changement d'échelle dans le cadre de la vision d'une nation écologique et solidaire.

De même ils contribueront pleinement aux objectifs fixés aux institutions de l'Etat telles que la toute récente Agence Française pour la Biodiversité dont le succès repose sur la capacité de rassembler tous les réseaux et partenaires.